



Guide de stage à l'étranger

ELIGIBILITE
MONTANTS
CANDIDATURE
SELECTION
TEST OLS
CALENDRIER
ASSURANCES
LIENS UTILES

Le programme ERASMUS + Enseignement Supérieur <https://info.erasmusplus.fr/> a pour objectif de favoriser la mobilité des étudiants en Europe en leur permettant d'obtenir un financement pour partir en stage dans un pays de l'Union Européenne ou un pays partenaire. Le lycée Bellevue est bénéficiaire et adhérent de la Charte ERASMUS+ Enseignement Supérieur (ECHE).

<https://info.erasmusplus.fr/>

Informations COVID et STAGES

Les consignes nationales françaises des pays concernés sont communiquées et mises à jour [sur le site du gouvernement français](#) et sur [le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse](#).

I AIDES FINANCIERES - REGION NOUVELLE AQUITAINE

Objectifs

Contribuer à la réalisation d'un séjour d'études à l'étranger, d'une durée minimale de 8 semaines pour les bénéficiaires inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine (Post Bac).

Calendrier

Les demandes de bourse pourront être déposées tout au long de l'année.

Bénéficiaires

- tout étudiant,
- apprenti,
- stagiaire de la formation professionnelle

Inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et réalisant un séjour d'études à l'étranger dans le cadre de son cursus en formation initiale ou continue.

Montant

L'aide régionale sera accordée sous la forme d'une bourse calculée de la façon suivante :

- pour les boursiers :

- o une aide de 100 € par semaine complète de séjour (se référer à l'article 4 du règlement d'intervention : Forme et Modalités de calcul de l'aide)
- o une aide de 110 € par semaine si RFR < 30 000 € (bonus inclusion)

- pour les non boursiers :

- o une aide de 80 € par semaine complète de séjour (se référer à l'article 4 du règlement d'intervention : Forme et Modalités de calcul de l'aide)
- o une aide de 100 € par semaine si RFR < 30 000 € (bonus inclusion)

Les jeunes en BTS, bénéficiaires d'une bourse Erasmus+ pour le même séjour, ne peuvent pas bénéficier du bonus inclusion.

Le versement de la bourse s'effectuera en 2 fois :

- 80% après instruction du dossier et à **réception du billet de transport et d'une attestation d'arrivée signée par la structure d'accueil à l'étranger certifiant la présence à l'étranger et le début des cours**
- Solde en complétant sa demande en ligne sur Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine et sur présentation d'une attestation de fin de séjour (précisant les dates de début et de fin de séjour) qui devra être visée par votre établissement de formation en Nouvelle-Aquitaine et du justificatif de transport retour dans un délai maximum de 2 mois après la fin du séjour.

Tout au long de son parcours de formation et jusqu'au niveau Master 2 inclus, l'apprenant peut bénéficier d'une aide régionale pour réaliser un ou plusieurs stages et/ou séjours d'études à l'étranger. Le montant total de ces aides régionales peut aller jusqu'à 3 600 € pour un non boursier et 4 500 € pour un boursier.

Pour les apprenants en situation de handicap, les frais supplémentaires dans le cadre du stage pourront être pris en charge par la Région sur présentation de factures (hors frais de taxi individuel, dans la limite de 1 000 € par stage) déduction faite des financements spécifiques obtenus par ailleurs.

Critères de sélection

Conditions d'éligibilité :

- Ne pas dépasser le plafond de revenus fixé à 50 000€ (revenu fiscal de référence, pondéré par les points de charge - se référer à l'annexe 2 du règlement : conditions de ressources et points de charge à télécharger)
- Réaliser un séjour d'études à l'étranger (hors territoires français) s'inscrivant dans le cadre d'une formation délivrée par un établissement de la Région Nouvelle-Aquitaine et faisant l'objet d'un contrat d'études.
- Durée de 8 semaines minimum : **seule la période pendant laquelle les cours sont dispensés est prise en compte.**
- Le séjour doit être validant pour l'obtention du diplôme d'études préparé et être réalisé au sein d'un seul établissement à l'étranger
- Ne pas bénéficier, pour le même séjour d'études, d'une autre aide à la mobilité de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'AMI (Aide à la Mobilité Internationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ou ERASMUS+ (une exception sera faite pour les BTS).
- **Dépôt obligatoire de la demande sur internet avant la date de début du séjour. Les demandes soumises à la Région au-delà de la date de début de séjour seront refusées**
- La candidature individuelle doit être validée par l'établissement d'enseignement ou de formation.
- Les demandes d'étudiants de nationalité étrangère pour la réalisation d'un séjour dans leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

Le demandeur dispose d'un délai de **deux mois maximum à compter de sa date de départ pour fournir l'ensemble des pièces demandées** par le service instructeur, **passé ce délai le dossier sera refusé.**

Comment faire ma demande ?

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Le site web ci-dessus permet de faire des simulations.

Pour les bénéficiaires

Le dépôt de votre dossier s'effectue sur notre plateforme en ligne Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine **avant la date de début du séjour. Les demandes déposées après la date de début de séjour seront refusées.**

La plateforme est accessible en bas de cette page via le bouton «Créer mon dossier»

Pour déposer votre demande d'aide, il est nécessaire de créer un compte sur notre plateforme, si vous n'en possédez pas déjà un. Après avoir créé votre compte, vous pourrez renseigner les informations demandées, déposer les pièces justificatives nécessaires et nous transmettre votre dossier au sein de cette même plateforme. Un tutoriel d'aide «Comment bien saisir ma demande» est à votre disposition, en pièce-jointe au bas de la page pour vous accompagner dans cette démarche.

Après l'envoi de votre demande, une attestation de dépôt vous sera adressée par mail pour vous confirmer la bonne réception par nos services. Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation. Une fois le dossier **validé par votre établissement d'enseignement ou de formation**, le service instructeur de la Région vérifiera si votre dossier est complet. Des informations complémentaires pourront vous être demandées. Votre dossier sera ensuite étudié par nos services.

Liste des pièces justificatives à fournir :

- CV (Curriculum Vitae)
- Copie de la carte d'identité (CNI) ou passeport, carte de séjour pour les ressortissants étrangers, en cours de validité
- Attestation **définitive** d'attribution de bourses sur critères sociaux délivrée en France
- L'intégralité du dernier avis d'imposition du foyer fiscal de rattachement
- Toutes les pages du contrat d'études/formation ou tout document attestant du séjour d'études/formation et précisant les **dates de début et de fin de période de cours** ainsi que la destination
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire
- Copie des justificatifs de scolarité des frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur
- Carte d'invalidité, pour les personnes concernées

II BOURSE ERASMUS+ STAGE

1 - ELIGIBILITE

A. PRINCIPES

Tout étudiant de BTS, qui souhaite effectuer son stage dans une entreprise ou une organisation d'un pays éligible à la mobilité ERASMUS+ au cours de son cycle d'études.

B. DESTINATIONS

Pays de destination possible :

Groupes pays

GROUPE 1 Pays où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède. Pays de la région 14 : Iles Féroé, Suisse, Royaume-Uni, les principes de financement du groupe 1 s'appliquent.
GROUPE 2 Pays où le coût de la vie est moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, France,, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Espagne. Pays de la région 13 : Andorre, Monaco, Saint-Martin, Etat de la Cité du Vatican, les principes de financement du groupe 2 s'appliquent.
GROUPE 3 Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Estonie, Tchéquie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Macédoine du Nord, Turquie.

A noter :

Les mobilités organisées vers les pays des régions 13 et 14 comptent dans le cadre des mobilités autorisées hors pays programme.

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-a/eligible-countries>

C. ORGANISATIONS NON ELIGIBLES

Institutions européennes et autres organismes de l'U.E (comme la banque centrale européenne, le Parlement Européen) y compris les agences spécialisées comme les agences ERASMUS+.

D. DUREE

Le stage doit avoir une durée minimum de **2 mois consécutifs (c'est-à-dire 9 semaines)**.

NB : un stage peut être interrompu lorsque l'entreprise ferme pour congés annuels. La bourse est alors maintenue pendant ce congé obligatoire mais la période d'arrêt des activités ne peut être prise en compte pour atteindre une durée de minimum de 2 mois.

E. FREQUENCE

Un étudiant peut candidater plusieurs fois pour des mobilités ERASMUS pendant un cycle d'études (BTS, DUT, Licence, Master, Doctorat). La durée maximum est de 12 mois par cycle d'études.

III MONTANT DES BOURSES ERASMUS + STAGE

A. MONTANT DE LA BOURSE SELON LE PAYS CHOISI

Le montant de la bourse dépend du pays de destination et du type et de la durée de mobilité.

Désormais 2 types de mobilité sont possibles :

- Une mobilité longue de 9 semaines
- Une mobilité courte de 30 jours maximum en stage avec des missions confiées par l'organisation d'accueil et l'engagement de l'étudiant. L'organisation d'accueil doit fournir une attestation. Ce type de mobilité n'est possible que pour les étudiants de BTS SAM 2^{ème} année du fait du calendrier des stages et des durées de stage prévues par le référentiel du BTS SAM.

La bourse ERASMUS+ devra être remboursée si l'étudiant ne satisfait pas aux termes du contrat ERASMUS, sauf en cas de force majeure (attentat, hospitalisation). Les détails sont précisés dans le **contrat de mobilité**.

Les demandes de bourse sont satisfaites dans la limite des financements disponibles au niveau de l'établissement (nombre bourses accordé par ERASMUS+ à l'établissement). Les dossiers de candidature font l'objet de sélections par une Commission de Sélection en fonction de l'assiduité dans la formation et l'implication de l'étudiant avec la prise en compte de ses résultats scolaires.

Le montant des indemnités sont les suivantes :

MOBILITE ETUDIANTS PAYS PROGRAMMES VERS PAYS PROGRAMMES ET REGIONS 13 ET 14					
Contribution au frais de séjour dans le cas d'une mobilité Longue			Complément financier		Frais de voyage
			Stage	Transport eco-responsable	Moyen de transport standard
Mobilité entre 2 mois et 12 mois	Groupe 1 + pays de la région 14*	500 € par mois*	150€/mois	50€ + 4 jours de voyage supplémentaires si pertinent	NA
	Groupe 2 + pays de la région 5*	450 €/ mois *			
	Groupe 3	400 €/ mois*			
Mobilité physique courte de 30 jours maximum	Jusqu'au 14 ^{ème} jour : 70 € par jour d'activité physique Et du 15 ^{ème} au 30 ^{ème} jour : 50 € par jour Financement partiel de la mobilité courte avec un maximum de 600 €		NA	50€ + 4 jours de voyage supplémentaires si pertinent	NA
			NA		

		ETUDIANTS AYANT MOINS D'OPPORTUNITES *					
Contribution au frais de séjour dans le cas d'une mobilité Longue		Complément financier			Contribution aux frais de voyage		
		Stage	INCLUSION	Transport éco-responsable	Moyen de transport standard	Moyen de transport éco-responsable	
Mobilité entre 2 mois et 12 mois	Groupe 1 + pays de la région 14	500 € par mois*	150€/mois	250 €/mois	50€ + 4 jours de financement supplémentaire au titre du voyage si pertinent	NA	NA
	Groupe 2 + pays de la région 13	450 €/ mois					
	Groupe 3	400 €/ mois					
Mobilité physique courte <u>Etudiants en mobilité courte :</u> jusqu'à 02 jours de financement supplémentaire au titre du voyage si pertinent	Jusqu'au 14 ème jour : 70 € par jour d'activité physique Et du 15 ème au 30 ème jour : 50 € par jour Financement partiel de la mobilité courte avec un maximum de 600 €		NA	100€ (forfait)	NA	10 à 99 km : 23€ 100 à 499 km : 180€ 500 à 1999 km : 275 € 2000 à 2999 km : 360€ 3000 à 3999 km : 530€ 4000 à 7999 km : 820€ Plus de 8000 km : 1500€	100 à 499 km 210€ 500 à 1999 km 320€ 2000 à 2999 km 410€ 3000 à 3999 km 610€ + Jusqu'à 04 jours de financement supplémentaire au titre du voyage si pertinent
			NA	150€ (forfait)			

**Etudiants ayant moins d'opportunités « Terminologie de l'union européenne pour désigner les jeunes en situation de handicap et les jeunes issus d'un milieu social défavorisé ou d'une région moins dynamique que les autres »*

*Validation par le Conseil d'Administration du Lycée Bellevue de SAINTES

Les demandes de bourses sont satisfaites **dans la limite des financements disponibles.**

Le Montant des indemnités est défini à l'aide du module Beneficiary Module

Outil de calcul des distances :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

La commission de sélection se réserve le droit d'apprécier la pertinence de la Mobilité hybride courte du candidat. Ainsi elle peut refuser ce type de demande de mobilité.

IV CANDIDATURE AU STAGE ERASMUS+

B. DOSSIER DE CANDIDATURE

Posséder la nationalité de l'un des pays participant au programme ou une carte de résident valable 10 ans ou le statut de réfugié politique ou apatride

<http://www.erasmusplus.fr/penelope/pays.php>

Pour votre dossier de candidature, vous devez informer le professeur référent de votre classe, puis télécharger les Documents pour votre candidature sur le site internet du Lycée Bellevue.

Vous devez envoyer les documents suivants à Mme FERAUD : christineferaud@ac-poitiers.fr

- Un CV dans la langue du pays de destination en anglais, en espagnol ou en allemand.
Aidez vous des trames de CV de l'outil europass, car l'application gratuite en ligne EUROPASS vous permettra de réaliser des fonctionnalités.

le CV Europass est standardisé aux normes européennes. Il est utilisé dans 34 pays et sa trame est disponible en 28 langues (attention, la traduction n'est pas automatique). Parfait pour chercher un stage, une formation ou un job à l'étranger ! Un simple clic suffit pour le poster sur la plateforme Eures, le job board Monster et le réseau professionnel Xing.

Le site d'Eures donne aussi la possibilité de discuter avec des conseillers, chargés de répondre à vos questions sur le marché du travail, le logement, l'enseignement, le coût de la vie, la santé, la législation sociale, la fiscalité... L'ensemble de ces prestations sont gratuites. Un numéro d'assistance est par ailleurs à votre disposition : 00800 4080 4080. Vous pouvez aussi converser en ligne ou par Skype avec les conseillers ou leur envoyer un mail. Eures est également présent sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn...).

- Réaliser une lettre de motivation en français pour expliquer l'intérêt que représente le stage à l'étranger pour vous, présenter votre projet professionnel.
- L'engagement écrit de l'étudiant (signé) à télécharger sur le site web du Lycée Bellevue https://www.lycee-bellevue-saintes.fr/images/Erasmus/Engagement_de_l'etudiant.pdf
- La base de données et de suivi de vos recherches de stage (coordonnées des organisations, date de candidature par mail, date de réponse et motif de refus, date de relancer par mail, date de relance par téléphone)

C. LE RETRO-PLANNING DES DEMARCHES

DATE	DEMARCHES
Réunion d'information lors des ERASMUS DAY - Octobre 2022	La présence des étudiants est IMPERATIVE
La date limite de candidature est le vendredi 17 Décembre 2022.	Transmettre tous les documents nécessaires à votre candidature par mail à Mme FERAUD. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Lycée Bellevue. https://www.lycee-bellevue-saintes.fr/
Réponse aux demandes de candidature au plus tard fin janvier 2023	Par mail
Candidatures avant fin Mars 2023	Dépôt des candidatures auprès de Mme FERAUD. <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de renseignement sur la structure qui prend l'étudiant en stage - Convention de stage signée par l'organisation - Lettre de motivation en français - CV en français et en dans la langue ciblée Aucune candidature ne sera retenue après le 31 Mars 2023
Dès que le kit de Mobilité ERASMUS+ est signé par toutes les parties	Les étudiants sélectionnés reçoivent par mail : <ul style="list-style-type: none"> - Une invitation (@erasmusplusols.eu) pour passer le test n°1 de langue OLS - Le kit de mobilité de stage qui comprend : Contrat de Mobilité/ Contrat pédagogique/ Charte de l'étudiant ERASMUS. L'étudiant prend connaissance de l'ensemble de ces documents afin de connaître ses droits et obligations avant, pendant et après sa mobilité de stage. Préparation de la mobilité : L'étudiant vérifie que sa carte d'identité est en cours de validité L'étudiant fait réaliser un passeport (IMPERATIF pour le Royaume Uni) et un visa éventuel L'étudiant demande la carte européenne d'assurance maladie Mise à jour des vaccins Fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile et rapatriement - assistance) Trouver un logement, réserver un transport
Le lycée Bellevue déclare au plus tard 15 Février 2023 sur l'espace Penelope+	Un rapport est rédigé par le Lycée Bellevue afin de déclarer le nombre d'étudiants sélectionnés pour réaliser un stage ERASMUS+ (Rapport intermédiaire du projet de mobilité)
Mi avril 2023	Dépôt du kit mobilité : contrat de mobilité + contrat pédagogique signés par l'étudiant et accompagné des documents suivants obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'Assurance Responsabilité Civile en Europe - Carte Européenne d'assurance Maladie - Attestation d'assurance rapatriement et assistance

	<p>Les dossiers incomplets ne seront pas retenus pour la bourse ERASMUS+</p> <p>Commandez votre CEAM depuis votre compte ameli Vous pouvez commander votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) depuis votre compte (rubrique « Mes démarches »). Vous pouvez également la commander depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'App Store et Google Play.</p> <p>Une version dématérialisée de votre CEAM est disponible dans la rubrique "Mes informations" de votre compte ameli ou sur l'application ameli pour smartphones et tablettes. Cette version digitale vous permet de faire valoir vos droits de façon pratique dans un pays de l'Union européenne (UE) ou la Suisse.</p> <p>Cette application servira à suivre les démarches relatives à la mobilité de l'étudiant. Il s'agit de permettre de dématérialiser la procédure.</p>
Avril- Mai 2023	<p>Test n°1 de langue OLS au plus tard le 3 Mai 2022. Ce test est Obligatoire et conditionne le 1^{er} versement de la bourse.</p> <p>A l'issue de ce test, une licence OLS (un accès) vous est attribuée afin de suivre des cours de langue en ligne et progresser avant le départ ;</p>
Informations rappelées aux candidats retenus	<p>Réunion d'information avant la Mobilité de stage :</p> <p>Rappel des obligations de l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoi de l'attestation d'arrivée +attestation de stage - Tests linguistiques OLS et cours en ligne - Rapport de l'étudiant à la fin de la mobilité de stage
Début Mai 2023	Départ des étudiants en stage
Mai 2023	<p>L'étudiant envoie son attestation d'arrivée signée dès la 1^{ère} semaine par mail.</p> <p>Sans ce document aucun paiement ne pourra être effectué</p>
Juin-juillet 2023	<p>Premier versement de la bourse (75%)</p> <p>Après réception de l'attestation d'arrivée signée par l'entreprise le délai de traitement administratif est de 3 semaines environ.</p> <p>Tenir compte de la fermeture administrative du Lycée à compter du 13 juillet 2023</p>

Si toutes les étapes ci-dessous ne sont pas respectées, votre demande n'est plus en règle et un remboursement du montant de la bourse déjà perçu peut vous être demandé.

Le stage à l'étranger est reconnu à hauteur de 20 crédits ECTS.

I. ASSURANCES OBLIGATOIRES

A. ASSURANCE MALADIE

- Demander auprès de votre organisme d'assurance maladie avant votre départ en stage, la Carte Européenne d'Assurance Maladie avant votre départ en stage (au moins 15 jours avant votre départ) ;
- Fournir une copie de cette carte lors de la signature de la convention de stage et du contrat de mobilité.

B. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE A L'ETRANGER

- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile lors de la signature de la convention de stage et du contrat de mobilité.

L'attestation doit mentionner le nom de l'étudiant, le lieu (pays) et la durée du stage.

Une assurance responsabilité civile couvre les dommages causés par l'étudiant pendant son séjour en stage (qu'il soit présent ou non sur le lieu de travail).

C. ASSURANCE RAPATRIEMENT ET ASSISTANCE

- Fournir une attestation de rapatriement lors de la signature de la convention de stage et du contrat de mobilité.

L'assurance rapatriement couvre la prise en charge des frais médicaux à l'étranger, les frais d'hospitalisation, le rapatriement en cas d'accident/maladie/décès, le remboursement en cas de perte/vol des bagages.

La responsabilité civile à l'étranger est parfois incluse dans le contrat !

D. ASSURANCE ACCIDENT DU TRAVAIL

Fournir une attestation d'assurance accident du travail lors de la signature de la convention de stage et du contrat de mobilité,

lorsque la gratification de stage est supérieure au taux minimal légal (3,90 € heure).

E. ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (OPTIONNEL)

- L'étudiant peut fournir une attestation individuelle accident lors de la signature de la convention de stage et du contrat de mobilité.

Une assurance individuelle accident couvre les dommages causés à l'étudiant pendant son séjour en stage (qu'il soit présent ou non sur le lieu de travail).

II. LIENS UTILES

A. SECURITE/SANTE A L'ETRANGER

- France diplomatie- conseils aux voyageurs

Le service Conseils aux voyages donne des informations sur la situation sécuritaire à l'étranger par pays/destinations

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/preparer-son-depart/>

- France diplomatie- Ariane

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Enregistrez votre voyage sur le service Ariane du ministère des Affaires étrangères.

- Ameli.fr- protection sociale à l'étranger

B. STAGES A L'ETRANGER

- Trouver un stage avec la plateforme d'échange ERASMUS intern

<https://erasmusintern.org/>

- Trouver un stage avec le portail européen sur la mobilité de l'emploi

<https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage>

ATTENTION pour les stages au Royaume Uni, vous devez posséder un passeport en cours de validité

Conseils pour la réalisation de passeports :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Passeports-et-visas/Demandes-de-passeport-et-de-carte-nationale-d-identite>